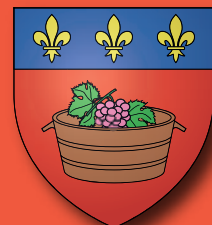


SEMALENS

Infos

JANVIER 2022





Bonne année.....2022

Pour cette année, le maître mot est « **l'espoir** ». **L'Espoir** que la situation sanitaire s'améliore et que nous puissions à nouveau reprendre le cours habituel de notre vie.

Aussi, je vous adresse au nom de l'équipe municipale et des agents de la commune, **une excellente année 2022**, une **bonne santé** et que cette année soit remplie de **joie** et de **bonheur**.

Une fois de plus, ce Sémalens Info est rédigé sans savoir si nous pouvons tenir l'organisation de nos traditionnels vœux du maire, c'est la raison pour laquelle, ce **bilan et perspectives** sera assez complet pour vous tenir informés des avancées des différents projets de la commune.

Tout d'abord, j'ai une pensée émue pour les familles et proches qui ont perdu un être cher. Plusieurs drames ont frappé notre commune l'année dernière et pendant ces moments nous avons pu voir à quel point la solidarité entre les Sémalensois(es) est forte.

Quid de notre bilan, ou en sommes-nous ?

Comme vous avez pu le voir, plusieurs projets ont été réalisés :



- Pour nos ados et jeunes adultes, un **city stade - terrain multisports** a vu le jour à côté de la salle Didier Sudérie (subventionné à 80 % dont notamment l'Europe (FEADER-LEADER), et l'Etat. (voir article plus loin)

- Pour nos plus jeunes, une **aire de jeu** vient d'être construite (subventionnée à 80 %) (voir article plus loin).



- Après 11 mois de travaux, **l'agrandissement et la rénovation de la maison de santé pluri-professionnelle** sont finis et nos différents professionnels de santé ont pu prendre possession de leurs nouveaux locaux. La MSP est composée d'un cabinet médical avec 3 médecins ; d'un centre de rééducation de kinésithérapie ; de 3 cabinets d'infirmières et depuis novembre 2020 d'une orthophoniste.

- Des **travaux de réhabilitation de trois regards** ont été entrepris au **Berges du Sor**. Lors des contrôles nous avons constaté que beaucoup d'eau claire s'infiltrait dans le réseau d'assainissement collectif et que les pompes de relevage travaillaient en permanence. Ce qui entraîne un surcoût important de consommation d'électricité ainsi qu'un vieillissement prématuré des pompes de relevage. Un regard a été refait entièrement et rehaussé afin de le protéger pendant les crues du Sor, les deux regards ont été rénovés avec un « chemisement » pour les rendre étanches.



- Notre première **fête des producteurs et la fête du Pumpet** a pu voir le jour, le 23 juillet dernier. Un grand merci à l'équipe qui l'a organisée. Ce fût un vif succès. Hélas pour des questions sanitaires la deuxième rencontre du 27 août a dû être annulée.



- Lors de la **fête de St Michel** début octobre, les festivités ont pu démarrer avec un feu d'artifice (offert par la mairie). L'habituel Saucisse Aligot ; les manèges et l'orchestre étaient de la partie.
- Les **travaux d'aménagement de la maison Bourg-Centre** ont « enfin » démarré après plusieurs mois d'étude et de démarches administratives. Sur les trois commerces, deux sont déjà en « pré-location ». Il reste à ce jour un seul local à louer.
- **Concernant la sécurité** : Plusieurs incivilités ont eu lieu, grâce à la vidéo-protection, les « jeunes » indécents ont pu être retrouvés. Depuis le mois d'octobre, un nouveau **policier Municipal**, Monsieur Bernard Balssa a pris ses fonctions sur la commune.
- Nos agents techniques ont installé des « **sachets Canin** » à plusieurs endroits dans le village (centre village devant la MJC ; City Stade et à l'entrée de la salle Didier Sudérie). Nous comptons sur vous pour en faire bon usage. Petit rappel, les poubelles sont à proximité.
- La procédure de **relevage des tombes au cimetière** a démarré (voir article plus loin).
- Lors des **journées du Patrimoine, le Pont des Amoureux** a été mis en lumière. L'équipe qui est à l'origine de ce projet, est passé à la télévision (France 3 - Tarn).
- La commune a mis en place une « **Maison France Service** ». Ce service est à votre disposition à la mairie. La labellisation a été obtenue fin décembre. (voir article plus loin).
- Une borne de recharge pour véhicule électrique (2 recharges) a été installée devant l'entrée de la mairie (subventionnée à 100 %).
- Enfin, en novembre, des « **zones sans tabac** » ont été inaugurées avec les représentants de la ligue contre le cancer (voir l'article plus loin).

Comme vous pouvez le voir, beaucoup de projets ont bien avancé. De plus nous avons pu faire ces travaux grâce à un travail d'équipe formidable entre les agents administratifs et les élus. Ensemble nous « fouillons », « cherchons » partout pour trouver les subventions pour financer tous les projets sans pour autant augmenter les taxes communales (sauf 0,01 centimes pour l'assainissement collectif)

Quelles sont nos perspectives pour cette année et pour les années à venir :

- Les études pour la réalisation du **lotissement « zone de la Bourriette »** sont en phase finale. Les réseaux secs et humides seront amenés au bord du terrain. L'objectif est de construire environ 35 maisons.
- Le **projet Ages et Vie** (maison partagée pour seniors) est également en bonne voie. Les questions d'urbanisme ont été réglées. Une implantation a été proposée par la société et les dernières études sont en cours.
- Le permis de construire pour **l'agrandissement de la cantine scolaire** a été déposé. Les travaux doivent démarrer en juin pour une livraison à la rentrée de septembre. Nous avons voulu égayer le bâtiment avec des couleurs. En même temps nous allons profiter des travaux pour changer le système de chauffage au fioul par un système VRV et une Climatisation réversible (rez-de-chaussée et cantine).

- Un grand projet est à l'étude pour **réhabiliter la rue du Théron**. Les chiffrages sont faits et les discussions avec le département avancent. Vu les montants à prévoir, ce projet est à programmer sur plusieurs années. Une réunion publique sera organisée en temps utile. Concernant la **traversée des camions en transit** sur la commune, des études seront menées pour identifier un itinéraire alternatif et interdire leur passage. Bien évidemment la **desserte locale** restera autorisée. Nous sommes conscients qu'il faut accompagner l'économie locale.
- Vu l'efficacité de la **vidéo-protection**, nous avons identifié des zones « blanches », aussi, cette année, 3 caméras supplémentaires seront installées.
- L'école sera équipée de **capteurs CO2** pour mesurer la qualité de l'air dans toutes les classes et à la cantine scolaire. Ce dispositif sert à mesurer l'air dans les classes, pour maîtriser la transmission du COVID-19.
- Pour accompagner la **transition énergétique**, nous allons démarrer en 2022 des études pour installer sur le toit de l'école des **panneaux photovoltaïques** et des **climatiseurs réversibles** dans les classes. Grâce à cette installation, l'école pourra en cas de soleil, s'auto-alimenter par l'électricité fournie via les panneaux. Par la même occasion, nous pourrions supprimer le chauffage au fioul.

Un mot sur notre **future autoroute**, comme vous le savez, le Premier Ministre M. Castex s'est déplacé dans le Tarn pour annoncer le tracé de l'autoroute « Toulouse-Castres » l'A69.



Le mot du Maire - Le mot du Maire

Le groupe de travaux publics NGE sera en charge de construire et de gérer cet axe.

Le chantier devra démarrer en 2022 avec une mise en service en 2025.

Cette autoroute traverse entièrement notre territoire (au moins deux gares de péages sont prévues).

Quelques mots sur la **construction du Crématorium**. La CCSA (Communauté de communes Sor et Agout) est entrée au capital du SPL d'Albigeois. Comme le projet verra le jour sur la commune de Sémalens (Zone de Graboulas), deux représentants de la Communauté de communes ont été désignés pour suivre la construction (le Président de la CCSA Sylvain Fernandez et moi-même).

En début de cette année une **application « Intramuros »** pour smartphones verra le jour. Grâce à cette application, vous pourrez suivre facilement l'actualité (manifestations et événements) de notre communauté de communes, des communes, des

associations et des acteurs économiques de notre territoire.

Dès que l'application sera opérationnelle, nous vous en informerons.

Du fait de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser les réunions de quartiers comme souhaitées. Je tenais à vous informer que les élus sont à votre disposition pour toute question ou renseignement et dès que la situation le permettra, nous aurons le plaisir d'échanger de vive voix sur les différents sujets et projets.

C'est notamment grâce à nos échanges que nous pourrions mener à bien notre mission.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce quatrième Sémalens Info et au nom de toute l'équipe municipale et les agents communaux, je vous souhaite une **belle année 2022**.

Annette Veith



PROCHE DE VOUS

PROCHE DE CHEZ VOUS

VOTRE MAISON FRANCE SERVICES



Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des **Espaces France Services** ont ouverts sur notre territoire.

Conscients de la nécessité de mettre en place ce service pour nos habitants, les élus et agents de la commune se sont engagés dans cette démarche pour réaliser l'installation à Sémalens.

Nous constatons que de plus en plus de démarches sont **dématérialisées**, et pas tous les foyers disposent du matériel informatique nécessaire pour répondre aux différents opérateurs. De plus, pour certains, aller naviguer sur le « Net », pose des difficultés.

Grâce à l'intervention de Monsieur le Sénateur Philippe Folliot et Monsieur le Sous-préfet François DE PROISY, notre commune a pu déposer sa candidature pour demander la labellisation.

De plus, suite au grand succès qu'a eu « l'Ecrivain Public » pour accompagner nos administrés dans les changements d'adresses, il nous semblait « naturel » de vous proposer ce service.

Les frais d'installation, achats bureaux, matériel informatique, changement des lignes téléphoniques et internet ont été subventionnés à hauteur de 50 % par l'état.

Quel est le rôle d'une « Maison France Service » :

Nos agents « France Service » sont là pour vous accueillir dans toutes les démarches numériques que vous souhaitez faire auprès des différentes administrations. Soit pour vous accompagner « pas à pas », soit en vous montrant la méthode.



Quels services publics pouvez-vous trouver dans notre Espace France Services :

La commune est partenaire avec :

- La Direction générale des finances publiques (pour vos déclarations d'impôts par exemple)
- Le ministère de l'intérieur (Vos démarches carte grises ; permis de conduire et la pré-enregistrement de votre Carte d'Identité ;)
- Le ministère de la Justice
- Pôle emploi (pour organiser une visio-conférence avec votre conseiller emploi par exemple ...)

- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM) – (refaire votre carte vitale,...)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Vous trouverez d'autres services également comme la permanence d'une assistante sociale et la permanence mensuelle de SOLIHA. Nous sommes en train de contacter d'autres entreprises ou administrations pour mettre en place d'autres services comme la venue des agences intérim ; la bourse d'emploi ; une permanence d'un élu de notre canton...).

Nos agents Maison France Service, Christine SALVAN et Mireille JAUSSELY, sont formées par les différents partenaires et les services de l'état pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Elles savent vous donner une information de **premier niveau** où trouver le bon interlocuteur et aller chercher l'information dont vous avez besoin.

De plus, dans notre Espace France Service, nous avons voulu mettre à votre disposition un espace numérique, un espace en libre-service où vous pouvez faire vos démarches vous-même. (ordinateur ; scan et imprimante)

Enfin nous mettons à votre disposition gracieusement un **bureau de passage** et/ou une **salle de réunion** dans les cas où vous auriez besoin de faire du télétravail ou de recevoir quelqu'un en entretien.

Il est impératif de contacter les agents pour réserver ces espaces.

Dans un avenir proche, nous souhaitons vous proposer des formations « initiations » à l'informatique.



Pour vos démarches du quotidien,
nos agents vous accueillent à moins
de 30 minutes de chez vous !

PROCHE DE VOUS, **PROCHE DE CHEZ VOUS**

france-services.gouv.fr

Où trouver la Maison France Service à Sémalens :

Votre Espace France Service se trouve dans la **partie gauche** de la Mairie.
Vous trouverez les horaires d'ouverture ci-dessous.



Horaires ouverture DEMARCHES DEMATERIALISEES		
	Matin	Après-midi
Lundi	9h00- 12h30	15h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé
Jeudi	9h00 -12h30	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 -12h30	Fermé



Horaires ouverture POINT NUMERIQUE		
	Matin	Après-midi
Lundi	10h00- 12h00	15h30 - 17h30
Mardi	10h00 - 12h00	15h30 - 17h30
Mercredi	10h00 - 12h00	15h30 - 17h00
Jeudi	10h00 -12h00	15h30 - 17h30
Vendredi	10h00 -12h00	15h30 - 17h30

N° Utiles pour prendre rendez-vous dans votre MFS :

Maison France Service – Sémalens :
05.32.09.71.89

Adresse mail :

.....



France services



Je ne sais pas trop où et comment faire ma demande de carte grise

Malo
23 ans



J'ai du mal à réaliser ma demande d'APL sur internet

Josiane
63 ans



VENEZ,
ON VA S'EN OCCUPER !

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr

ESPACES SANS TABAC



Le 22 novembre dernier, les représentants de la lutte contre le cancer du Tarn et les élus de la commune se sont rencontrés pour inaugurer deux espaces sans tabac.

Une convention a été signée entre Monsieur Ricard, au nom de la Ligue de contre le Cancer et notre Maire, Annette Veith.

Cette opération a pu voir le jour grâce à un travail en commun entre Anne Siri, Adjointe au Maire et Monsieur Benazet qui représente également la ligue.

L'ensemble des élus du Conseil Municipal ont répondu favorablement à la mise en place de ce projet. De plus, ils ont souhaité augmenter les espaces sans tabac, initialement n'était prévu que la zone d'attente des parents d'élèves devant l'école, vers le terrain de Tennis, le nouveau City stade, le Skate park et le futur jeu d'enfants.

Pour identifier les zones sans tabac, des pochoirs ont été peints sur le sol et différents panneaux ont été apposés sur les murs des bâtiments publics ou sur les clôtures.

Les enfants ont pu pleinement participer à la manifestation en fabriquant eux même des pochoirs. Cinq enfants ont pu appliquer directement devant les représentants de la ligue contre le cancer, les élus et les journalistes les images. Nous tenons à remercier la Directrice d'école Delphine Rosarde d'avoir piloté ces travaux.

Bien évidemment, il ne faut pas en rester là, un groupe de travail pour faire le suivi de ce projet sera mis en place. En fonction des résultats il n'est pas exclu de voir d'autres « espaces sans tabac » fleurir sur la commune.





UNE AIRE MULTI SPORTS A SEMALENS

Notre municipalité s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan pour faciliter l'accès des jeunes aux équipements sportifs et à encourager ainsi la pratique d'activités physiques et

sportives en créant un « **CITY STADE** ».

Par ce biais, la commune souhaite accompagner la lutte contre la sédentarité et les pathologies associées (surpoids, diabète, cholestérol).

Le constat alarmant des études sur le comportement des jeunes stipule qu'ils passent en moyenne 4 h par jour devant les écrans.

Notre village connaît depuis plusieurs années, une expansion démo-graphique. Chaque semaine de nouvelles demandes de permis de construire ou des déclarations de travaux sont déposées en mairie. De nombreuses habitations anciennes sont rachetées et réhabilitées par de jeunes couples.

Notre village compte ainsi de plus en plus d'enfants et d'adolescents pour lesquels l'offre d'activités et d'animations est très limitée. La plupart des terrains de sport existants sur la commune ne sont pas en libre accès.

A ceci s'ajoute la difficulté pour se déplacer vers les autres communes en raison de la faiblesse des transports en commun.

C'est la raison pour laquelle la commune a souhaité créer ce terrain multisport pour répondre à un besoin de **pratique LIBRE** de sport et de loisirs pour nos jeunes.

Comme vous avez pu le voir, cet équipement est situé à proximité de l'école maternelle et primaire, et la salle polyvalente Didier Sudérie (proche du terrain de tennis et du skate park).

Notre objectif est, d'ici début d'année prochaine, d'implanter à côté une aire de jeux pour enfants.



De plus, vos élus ont souhaité rendre cette zone sportive en Espace « **Sans Tabac** »

La Zone concernée correspond aux installations suivantes : Tennis, City-stade, skate-park, la future aire de jeux des enfants et la zone d'attente des parents devant l'école.

Grâce à toutes ces installations, vos élus souhaitent favoriser la pratique du sport chez nos enfants, adolescents et jeunes, développer le lien social et améliorer l'attractivité de notre commune.

Ce projet a pu voir le jour grâce aux financements suivants :

Coût du Projet :	64 080,00 € HT
EUROPE FEADER (48 %)	30 758,40 € HT
ETAT (30 %)	19 224,00 € HT
Autofinancement Commune(22%)	14 097,60 € HT



AIRE DE JEUX POUR NOS ENFANTS

Courant décembre ont démarrés les travaux du futur jeu d'enfants (2 ans à 99 ans ...).

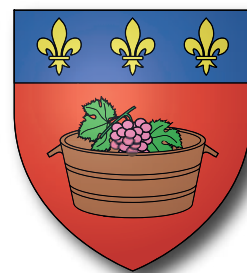
La société PROLUDIC a été choisie par vos élus. Cet aire de jeux pour vos enfants a été implantée devant la salle Didier Sudérie, très proche du nouveau City Stade à côté du parking de l'école.

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'investissement de Jocelyne DHUICQ, conseillère municipale, qui a piloté le projet et qui a rencontré les différentes sociétés.

Le projet a été financé à hauteur de 80 % par les financeurs suivants :

- Fonds de concours de la Communauté de Communes : 14 758,28 € (25 %)
- Financement de la région : 17 709,93 € (30 %)
- Financement du département : 11 806,62 € (20 %)
- Autofinancement commune : 14 758,29 € (25 %)





PARTENARIAT

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité s'engage dans une convention avec la fondation 30 millions d'amis.

Elle vise à régler les problèmes posés par la prolifération rapide des chats errants par une campagne de stérilisation.

Les chats errants sont capturés par des bénévoles puis stérilisés et pucés par le cabinet vétérinaire de Sémalens, partenaire de l'opération. Les frais sont partagés entre la fondation et la municipalité.

Le chat étant un animal territorial, ils seront relâchés à l'endroit de leur capture.

**FONDATION
30
MILLIONS
D'AMIS**
reconnue d'utilité publique

Avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
votre mairie s'engage pour
la stérilisation des chats errants.

Le saviez-vous ? Un couple de chats non stérilisés peut
engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans !

Pour soutenir nos actions en faveur des animaux,
rendez-vous sur 30millionsdamis.fr

CIMETIERE RÈGLEMENTATION

Comme beaucoup de personnes fréquentant le cimetière en période de la Toussaint, vous aurez remarqué qu'il y avait des petites pancartes posées sur des emplacements.

Ces pancartes sont posées pour récolter des renseignements nécessaires à la mise à jour du cimetière.

L'entreprise de gestion que nous avons mandatée Elabor, nous a alertés du nombre trop important de terrains communs sans actes de concession connus, avec un ou plusieurs défunts. Une première partie avait été traitée en 2011.

Pour rappel, un terrain commun ne peut être octroyé que pour un défunt, 5 ans et doit relever de l'exception.

En fin d'année 2022, ces emplacements devront retrouver un caractère légal, soit par une régularisation et signature d'un acte de concession, soit par un abandon de l'emplacement avec relevage de la tombe.

Un tarif particulier pour cette régularisation sera appliqué, si la famille souhaite conserver la sépulture.

Toujours quelques incivilités et vols sont remarqués, soyez vigilants.

Il est rappelé également que le cimetière est fermé au public de 22h00 à 6h00, les animaux n'y sont pas admis, des contrôles pourront être faits. Les containers poubelle mis à votre disposition à l'intérieur, ne doivent recevoir que des déchets du cimetière.

Merci de maintenir les portes fermées lors de vos visites.



LA VOIRIE RÉALISATION

Cette année, nous avons mis l'accent sur le nettoyage, une fois de plus, de la voirie communale.

Sur l'ensemble du village, les fossés ont été nettoyés et un curage a été réalisé.

Ce curage a été fait en partant du Château d'eau de la Poujole, en passant par En Puginier jusqu'à la limite avec la commune de Puylaurens.

Ce qui a permis d'enlever les embâcles tel que : les branches ; les atterrissements, les amas de gravas ; le sable, et le gravier.

Curer un fossé veut dire : « ramener à son état initial et restaurer sa fonctionnalité ».

La municipalité remercie la Communauté de Communes Sor et Agout pour sa réactivité et son professionnalisme.

Enfin, des travaux de voiries ont été réalisés rue de la Bouriette et rue des Grissonnes sous la direction de la communauté de communes et réalisés par Eiffage.





SIRÈNE D'ALERTE MODE D'EMPLOI

Une sirène d'alerte est installée sur le toit de la mairie.

Elle fait partie du réseau de signal national d'alerte et elle est déclenchée par la préfecture.

La commune de Sémalens est concernée par trois risques majeurs :

Risque d'inondation

Risque de rupture de barrage

Risque d'accident de transport de matières dangereuses

Le signal national d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de 60 sec chacune.

Il a pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de la radio.

Le signal de fin d'alerte est un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

Les maires, en tant qu'autorité de déclenchement de l'alerte, peuvent avoir recours aux services de radio et de télévision dont la liste est fixée par un arrêté pris en application du décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code d'alerte national.

Les services de radio peuvent jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'information des populations dans le contexte des événements de sécurité civile, tant pour relayer les consignes des autorités sur les comportements à adopter avant et pendant l'événement que pour informer les populations sinistrées

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT

- Fermez la porte, les aérations, Coupez l'électricité et le gaz.
- Montez à pied dans les étages.
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.
- Ne prenez pas votre voiture.
- **Ne forcez pas les interdictions**

TONTE

RAPPEL

Horaires de tonte sur la commune :

En semaine : 9h - 12h / 13h30 - 19h30

Samedi : 9h - 12h / 15h - 19h

Dimanche : 10h - 12h



L'ÉCOLE DU THÉRON

Depuis la rentrée 157 élèves sont inscrits à l'école. Ce chiffre est stable depuis l'an dernier. Nos petits sont répartis en 6 classes (12 PS – 30 MS – 15 GS – 25 CP – 14 CE1 – 23 CE2 – 22 CM1 – 17 CM2).

8 enseignants, 5 AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) ; 2 enseignants spécialisés ; 1 service civique et 7 Agents Communaux encadrent nos petites têtes blondes.

La municipalité en partenariat avec l'association des parents d'élèves a souhaité mettre en place sur le temps péri-scolaire « **l'aide aux devoirs** » pour les enfants du CP au CM2.

De plus, 2 agents sont détachés spécifiquement pour organiser le temps pour les autres enfants.

Les **4 paniers de basket** ont été remplacés dans la cour de l'école, les anciens étant vétustes et plus conformes.

Les différents tracés au sol ont été refaits par nos agents techniques. Plus spécifiquement sur la partie de « **simulation routière** ». Ceci permet aux enfants à nouveau de faire du tricycle en apprenant le code de la route.

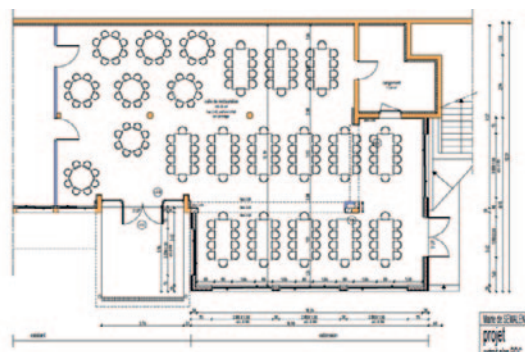
Plusieurs enfants du CM2 se sont joints à la cérémonie pour inaugurer la **zone sans tabac** sur la zone d'attente des parents devant l'école. Ils ont pu peindre au sol avec une couleur verte les symboles qu'ils ont réalisés avec des pochoirs. Les pochoirs qui n'ont pas pu être posés dans la zone d'attente des parents, seront peints sur les blocs autour de la salle Didier Suderie et l'aire de jeu des enfants.

Un projet **d'agrandissement de la cantine** est en cours. Actuellement 115 enfants mangent tous les jours à la cantine. Les 40 places supplémentaires prévues dans le projet donneront de l'aisance aux enfants et les agents de la cantine.

Cet agrandissement nous permet d'anticiper l'arrivée prochaine de l'autoroute et le futur lotissement.

Les travaux démarreront début juin, et continueront pendant les mois de juillet et août avec une livraison de l'extension pour la rentrée de septembre.

L'agrandissement sera fait notamment avec un bardage en bois, qui permet peu de nuisances sonores pendant la construction mais avant tout une rapidité de construction.



Le **préau** dans la cour a été apprécié par les enseignants et les enfants. Aussi, un second préau sera installé dans le courant de l'année pour la classe à côté.

Il est pour nous impératif de moderniser et entretenir notre groupe scolaire.



RENCONTRE

avec Stéphane RENAUD

Président de la société ASR regroupant « MaisonBoisChalet et MonteurChalet »
qui travaille partout en France, comme à l'international : c'est notre "Monsieur Chalet"

« Du carport à l'abri de jardin, de la terrasse à la maison en bois, du rêve... à la réalité, il n'y a qu'un pas » m'explique cet artisan charpentier qui a plus de 32 ans d'expérience à son compte dans le montage de kits sur mesure allant de 4 m² à plus de 4 000 m², plus de 700 structures montées. Sa devise est simple « C'est votre style qui compte, tout est constructible en bois ! »

Les structures sont en Pin Rouge du Nord ou en Pin Nordique ou en Epicéa Nordique, issu de forêts gérées et exploitées de façon durable et raisonnée : Label PEFC et/ou FSC. Importé de Finlande, ce bois a subi de longs hivers rigoureux, ce qui engendre une pousse très lente et lui assure une plus forte densité et résistance.

Le siège social de la société est installé sur Sémalens depuis 2012 et l'activité de l'entreprise est triple :

- Vente d'annexes de jardin classiques et insolites (en showroom) : abris, studios, saunas, spas, garages et abris de voiture... de qualité extraordinaire,
- Construction et vente de maisons bois et toutes structures sur mesure en bois,
- Montage avec une équipe fidèle depuis plus de 20 ans !

D'ailleurs, les clients qui viennent du monde entier, reconnaissent l'expérience et la qualité du service. Les maisons en bois sont solides, la plus ancienne dans le monde date de 600 ans avant J.-C. !



Contacts:

Accueil showroom :

**135, route de Bernazobre
à l'angle de la RN 126**

81580 Cambounet-Sur-Le-Sor

du mercredi au vendredi de 14h30 à 19h,
le samedi de 14h30 à 18h.

(Veille de fête ou congés : fermeture à 18h. Jours fériés et congés : fermé)
ou sur rendez-vous.

Téléchargez leurs catalogues sur

<https://www.maisonboischalet.com> et n'hésitez pas à les appeler avant de venir à leur exposition pour vous assurer de leur présence.

ASR S.A.S.

Siège social : 1053 route de Puylaurens
81570 Sémalens - France

Tél. : **06 08 30 91 59**

Email : maisonboischalet@aol.fr

Sites : <https://www.maisonboischalet.com> et
www.monteurchalet.com



Vivons bien Vivons bois !



NOUVEAU SUR SEMALENS

En 2008, après un bon nombre d'années dans l'immobilier Céline SINTES et Christophe AMIEL se lancent dans une nouvelle aventure, créer leur propre agence immobilière. C'est à Vielmur-sur-Agout que l'agence « **Chrono Immobilier** » voit le jour. La réussite est là, c'est plus de 2350 clients qui font confiance à l'agence Chrono Immobilier.

En juillet 2021, une nouvelle opportunité s'offre à eux, ouvrir un nouveau bureau au cœur du village de Sémalens. Emilie MASBOU rejoint l'aventure familiale en tant que collaboratrice.

Retrouvez-nous au :
6, rue du Centre, à Sémalens.
*Agence Chrono Immobilier pour la location,
la gestion et la vente de vos biens.*



SEMALLENS en beauté !! - SEMALLENS en beauté !!!



Dépassement sur les berges du Sor

SEMALENS *en beauté !!* - SEMALENS *en beauté !!!*



SEMALENS *en image* - SEMALENS en image



Illuminations de Noël



Installation des décorations de Noël



Cérémonie du 11 Novembre



Sécurisation de la salle Suderie



Carré militaire

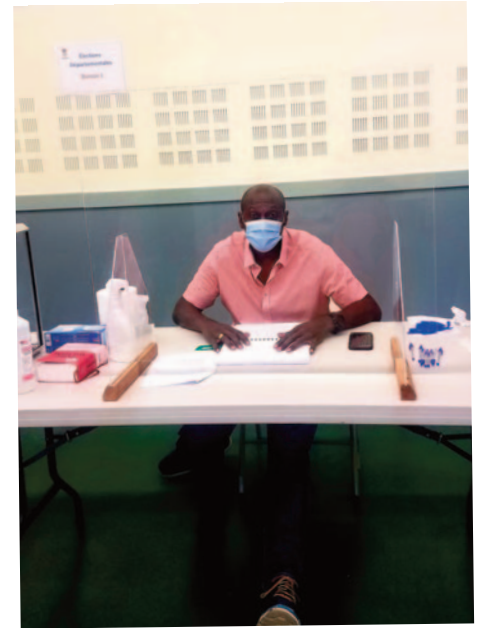


Un cadeau de Noël pour les bambins !

SEMALENS en image - SEMALENS en image



Préparation de la salle des Charrettes pour les élections départementales et régionales



Aristide Apatout, conseiller municipal



Madame le maire et Philippe Farrié, conseiller municipal

Travaux des Berges du Sor



LE PONT

ANTOINETTE



Le «pont Antoinette» sur le sentier des amoureux réhabilité avec l'aide de Christophe Latapie conseiller municipal et Clément Boissier Cabannes, jeune lycéen.

Le panneau récemment installé à proximité de la Salle Rose Barrau et le reportage télévisé présenté le 19 novembre dernier par FR3 TARN vous ont rappelé, ou fait découvrir, que le « Chemin des Amoureux », nouveau sentier de randonnée sur la commune, permet d'admirer un patrimoine exceptionnel connu seulement des cheminots et, très localement, par certains habitants de Sémalens et de Vielmur : le pont Antoinette, aussi appelé pont des amoureux ou pont de l'Aguillou (du nom de la ferme voisine), qui permet à la ligne de chemin de fer de Montauban à Castres de franchir l'Agout entre ces deux villages.

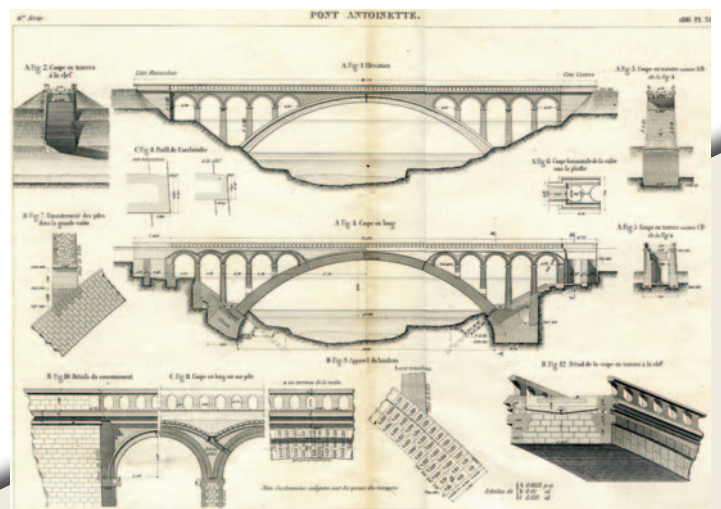
À l'écart des voies de circulation, accessible à pied depuis Sémalens ou Vielmur, sinon en bateau depuis l'embarcadère de Vielmur, ce pont est un agréable but de promenade, traditionnellement fréquenté par les amoureux qui ont laissé leurs noms sur ses briques ... sans savoir (on le leur pardonnera !) qu'il est mondialement connu depuis la publication, dans les Annales des Ponts et Chaussées, en 1886, des solutions novatrices mises en œuvre pour sa conception et sa construction, de 1882 à 1884, par Paul Séjourné, le « génie des grands viaducs » à la réputation internationale.

Toujours étudiées par les élèves ingénieurs des écoles des Ponts et Chaussées du monde entier, ces solutions ont tellement révolutionné la

construction des ponts à voûte de pierre qu'il y « un avant et un après pont Antoinette ». Tout en utilisant des méthodes de construction traditionnelles qu'il a améliorées, Paul Séjourné a apporté ses propres innovations : il a conçu un nouveau type de cintre - bien plus léger, plus rigide et résistant que ceux précédemment utilisés - pour construire une voûte unique en arc surbaissé, d'une portée inédite de 50 m, à clés multiples et en « patte d'éléphant », à trois rouleaux construits successivement ; il a allégé le tympan par des voûtelettes qui, améliorant la solidité du pont, permettent une économie de matériaux tout en facilitant l'écoulement des eaux en cas de crue ; enfin il a utilisé autant que possible des matériaux d'origine locale : le cœur de voûte est en granit du Sidobre, son bandeau en calcaire de Beaucaire (amené jusqu'à la Crémade par l'ancienne voie ferrée de Castelnaudary à Castres), les voûtelettes en brique d'Albi. Le tout, ajouté à une remarquable organisation du chantier, a permis de substantielles économies en matériaux et en temps de construction, donc en coût global, pour la réalisation d'un ouvrage d'une rare esthétique et d'une très grande solidité.

Le pont des amoureux mérite doublement son nom : c'est pour ces nombreuses innovations, immédiatement adoptées dans le monde entier, que Paul Séjourné a été autorisé - fait rarissime - à dédier son chef-d'œuvre à son épouse Antoinette. Par la suite, devenu professeur à l'École des Ponts et Chaussées, il a construit plusieurs dizaines de ponts et viaducs sur tous les continents, avant de prendre sa retraite à l'âge de 76 ans.

Philippe DURAND



« Pont Antoinette », Annales des Ponts et Chaussées 1886



NOTRE BIBLIOTHEQUE DEVIENT LA MEDIATHEQUE ISABELLE JAN

Isabelle Jan (1930-2012), femme de culture s'il en fut, a consacré une bonne partie de son existence à la littérature.

La littérature dans son ensemble et plus spécifiquement, la littérature jeunesse.

Née en 1930, elle vit une enfance marquée par la guerre et l'engagement de sa famille. En particulier celui de son père, Jean Cassou, grand résistant.

Entre une mère pianiste, Ida Jankélévitch, un père écrivain, poète, traducteur, critique d'art et conservateur de musée, et un oncle philosophe, Vladimir Jankélévitch, Isabelle se construit sur ce socle solide.

Elle rencontre la littérature de jeunesse à la bibliothèque de l'Heure joyeuse, centre de documentation parisien créé en 1924, et très vite, elle se passionne pour ces œuvres ignorées tant des universitaires que des critiques. Tout en coproduisant des émissions de radio avec Nata Caputo, auteur jeunesse (1904-1967), elle travaille aux éditions du Père Castor, où elle s'initie au métier d'éditeur et écrit aussi quelques albums.

À la toute fin des années 60, à peu près au moment où sort aux Éditions ouvrières La littérature enfantine, somme historique de ses recherches, elle propose aux éditions Nathan de créer une collection qui va jouer un rôle important à cette époque charnière : la Bibliothèque Internationale.

Elle a écrit sur le quatrième de couverture de La littérature enfantine, « L'histoire comparée de la littérature enfantine, riche en observations historiques, sociales, morales, etc., nous conduit dans l'Angleterre d'Alice, l'Amérique de Tom

Sawyer, la Scandinavie d'Andersen, l'Italie de Pinocchio, l'Allemagne de Grimm, la France de Perrault, de Mme de Ségur, de Jules Verne [...]. » La Bibliothèque Internationale continue et enrichit cette tâche : offrir aux enfants une vision du monde au-delà des frontières, ouvrir leur esprit dès leur plus jeune âge. De la série des Moumine de Tove Jansson (traduite du suédois par Pierre et Kersti Chaplet) à Tom et le jardin de minuit de Philippa Pearce (traduit de l'anglais par Cécile Loeb) en passant par Le secret du verre bleu de Tomiko Inui (traduit du japonais par Noriyasu Nakamura), la Bibliothèque Internationale révèle à ses jeunes lecteurs les us et coutumes de pays qui leur sont inconnus. Fini les adaptations sauvages, les coupes soi-disant pédagogiques et les remaniements stylistiques ! La Bibliothèque Internationale fait entrer la traduction littéraire dans toutes ses exigences en littérature jeunesse.

Isabelle Jan a poursuivi longtemps cette belle carrière d'éditrice jeunesse, soucieuse de susciter chez ses lecteurs la curiosité de l'autre, l'envie de voyager, de découvrir, de s'enrichir à chaque page. Elle a créé d'autres collections à mesure que la littérature jeunesse prenait toujours plus d'ampleur et sa dernière œuvre, ce fut une collection autour de grands peintres.

Isabelle Jan n'a pas été seulement cette éditrice majeure, elle a été aussi une écrivaine et une poète.

On ne peut que se réjouir à l'idée que bientôt son nom apparaîtra sur la façade de la médiathèque. Elle en aurait été heureuse.

Laurence KiEFÉ

ELECTIONS

2022

ELECTIONS 2022, CHANGEMENT POUR LES PROCURATIONS A COMPTER DE JANVIER 2022



À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues. Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

En métropole			
Dates et périodicité des élections politiques			
Élection	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Présidentielle	1er tour : 10 avril 2022 2d tour : 24 avril 2022	Avril-mai 2017	5 ans
Législatives	1er tour : 12 juin 2022 2d tour : 19 juin 2022	Juin 2017	5 ans
Européennes	2024	Mai 2019	5 ans
Municipales	2026	Mars et juin 2020	6 ans
Départementales	Mars 2028	Juin 2021	6 ans
Régionales	Mars 2028	Juin 2021	6 ans



Droits et devoirs des propriétaires riverains d'un cours d'eau

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune, au département...

La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des droits mais également des devoirs.

2 types de cours d'eau :

- ⇒ cours d'eau domaniaux régis par le droit public (rivière Tarn en aval du saut du Sabo jusqu'en limite du département)
- ⇒ cours d'eau non domaniaux régis par le droit privé (tous les autres cours d'eau du département)

Droits et devoirs d'un propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial

Droits du propriétaire riverain

Le droit de propriété

⇒ Lorsque la rivière traverse une propriété, **seul son lit appartient au propriétaire du terrain**, l'eau ne lui appartient pas.

⇒ Lorsque la rivière délimite deux propriétés, **son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire**.

⇒ Comme pour toute propriété privée, **le propriétaire riverain a la possibilité d'interdire l'accès de ses berges au public**.

Le droit d'usage de l'eau

⇒ Même s'il ne possède pas l'eau, **le propriétaire riverain peut l'utiliser pour un usage domestique (inférieur à 1 000 m³/an) ou l'abreuvement des animaux** (sans nécessité d'autorisation préalable).

⇒ Néanmoins, **un débit minimum doit toujours être laissé dans la rivière** pour assurer les usages en aval et la pérennité du milieu aquatique.

⇒ En période de sécheresse, **le prélèvement peut être interdit par arrêté préfectoral** affiché en mairie et publié sur le site internet Propluvia.

Le droit de pêche

⇒ **Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau** (limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation.

⇒ **Le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association agréée de pêche ou avec la Fédération départementale de pêche** par lequel il leur délègue le droit de pêche en échange de l'entretien régulier du cours d'eau.

Devoirs du propriétaire riverain

L'entretien courant

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges.

Voir l'encadré au verso et la fiche n° 5 "gestion des berges »

Le respect d'un débit minimum

Utiliser l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau :

⇒ **un débit minimum «réservé», propre à chaque cours d'eau, doit être maintenu dans la rivière.**

⇒ **le riverain doit rendre l'eau à la sortie de sa propriété sans en avoir altéré la qualité.**

Le droit de passage

Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage (un point d'accès suffit, sans aménagement particulier) **aux agents assermentés et aux membres de l'association de pêche** avec laquelle il a éventuellement établi un bail de pêche. La circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés peut s'effectuer librement dans le respect des règles et des riverains.

Les travaux d'aménagement

Tout projet susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (ex : cours d'eau, zone humide, etc.) **est soumis à l'application de la loi sur l'eau.**

Voir l'encadré au verso



Dans une démarche de réduction des déchets, la CCSA met à disposition des composteurs en plastique et des lombricomposteurs, et vend des composteurs en bois à 23€.

Moins de déchets dans la poubelle verte et du compost pour enrichir vos plantes et fleurs, voici le double avantage d'avoir un composteur chez soi.

Ces composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes.

Contactez-nous avant de venir le chercher au 06 65 04 28 96 ou par mail melanie.damien@communautesoragout.fr

REDUCTION DES DECHETS PAR LE COMPOSTAGE



- >> **moins de déchets** et de **mauvaises odeurs** dans la poubelle verte
- >> **moins de trajets** à la déchèterie
- >> **moins de kilomètres effectués** pour le traitement de vos déchets
- >> **de l'engrais 100% naturel** pour vos plantations



VOICI LES MULTIPLES AVANTAGES D'AVOIR UN COMPOSTEUR CHEZ SOI !!

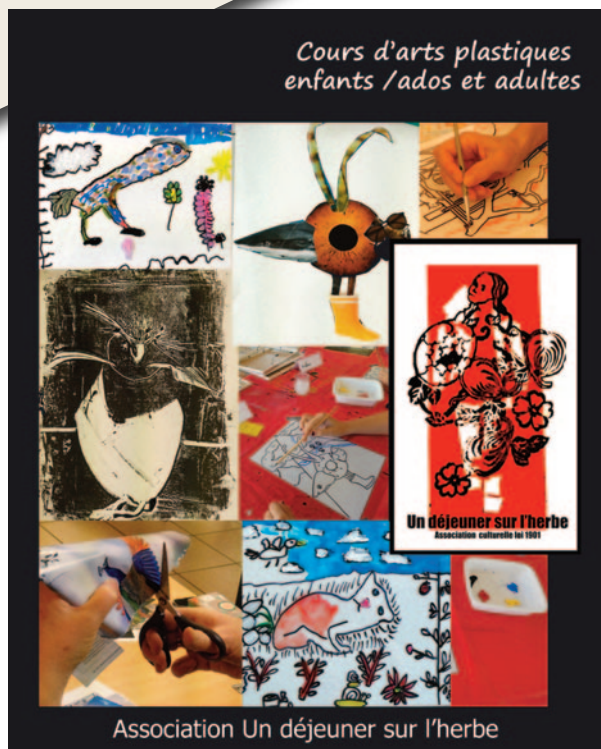
Pas de jardin ? Vous pouvez vous lancer dans le **lombricompostage** ou le **compostage collectif** entre voisins.

Ces composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes
-composteur plastique et lombricomposteur> mis à disposition
-composteur bois > en vente à 23€

Contactez-nous avant de venir le chercher au 06 65 04 28 96 ou par mail : melanie.damien@communautesoragout.fr



UN DÉJEUNER SUR L'HERBE



Dès le mois d'octobre, c'est avec joie et bonne humeur que les activités de l'Association Un déjeuner sur l'herbe ont repris, proposant de découvrir et expérimenter les techniques artistiques.

C'est avec bonheur que les adultes se retrouvent mensuellement, le dimanche soir et le lundi soir, de 20h à 23h, salle Rose Barreau.

Pour les vacances scolaires, c'est le tour des jeunes. Une quinzaine d'enfants et ados, de 6 à 13 ans, ont été réunis pour le stage de la Toussaint, et tout autant pour le stage de Noël.

Des techniques telles que la peinture sur verre inversé, le monotype, la gravure ont été explorées par les grands et les petits ;

Pour 2022, peinture, sculpture, dessin d'après modèle vivant, collage, seront à l'exploration.

N'hésitez pas à nous rejoindre
en contactant l'association par mail à :

1.dejeunersurlherbe@gmail.com

Association un déjeuner sur l'herbe
**COURS
D'ARTS PLASTIQUES**
avec Elisabeth Delétang

Stages adultes mensuels
20h00-23h00,
Les dimanches et lundis

Tarif: 23€ le stage
+ adhésion annuelle à l'association:12€.
Le matériel est fourni.

16, 17 janvier /
20, 21 février /
20, 21 mars /
24, 25 avril /
22, 23 mai /
19, 20 juin /

**Stages enfants / ados,
lors des vacances scolaires**
Tarif: 21€ le stage
+ adhésion annuelle à l'association: 6€
Le matériel est fourni.

Jour 1/ 10h-12h et 14h-16h
& Jour 2/ 10h-12h

23 & 24 février /
.....
26 & 27 avril /

2022
Tout un programme...

Salle Rose Barreau, à Sémalens,
Renseignements et réservation :
06 52 84 04 91 - 07 83 94 73 97
Elisabeth - Barbara
1.dejeunersurlherbe@gmail.com

MJC

Cinécran Ciné-goûter 2022 (MJC)

Dimanche 23 janvier "ALINE"



Cinécran: Dimanche 20h30

27 Février
27 Mars
1 Mai
12 Juin

Ciné goûter Lundi 14h30

28 Février
2 Mai



La fin de la saison 2020/2021 s'est clôturée au mois de juin avec son habituelle fête en extérieur, le beau temps étant présent, Nous avons pu assister à un très beau spectacle, tout le monde était ravi de se retrouver et les enfants de pouvoir faire la démonstration de leurs activités.

La saison a été très perturbée avec les différentes mesures gouvernementales liée à la crise sanitaire, c'est surtout les cours des adultes qui ont été pénalisés, aussi la MJC afin de compenser les cours non effectués a donné le choix aux adhérents d'opter soit pour un don à la MJC, un avoir pour la saison suivante ou un remboursement.

Le samedi 11 décembre a eu lieu la représentation des activités enfants à la salle « Des Charrettes » nous remercions la mairie car grâce à la mise à disposition de cette salle nous avons pu faire cette manifestation dans de bonnes conditions vu la situation sanitaire. Les enfants sont contents de monter sur scène pour présenter le travail accompli au cours de ces trois mois, un spectacle de qualité avec Zumba, Danse du Monde, Hip Hop, batterie et guitare, grâce également à l'implication des animateurs, Habituellement le spectacle se clôture par un goûter, cette année les enfants sont repartis avec une pochette gourmande.

Ils pourront remonter sur scène le samedi 25 juin,

L'assemblée générale de la MJC aura lieu le jeudi 27 janvier 2022 à 20h30



LE CLUB

DES AÎNÉS

Le Club de l'Amitié a repris ses activités au mois d'octobre avec les cartes du jeudi après-midi, un repas cassoulet le jeudi 7 octobre suivi d'un loto interne le mardi 16 novembre. Le repas de fin d'année a eu lieu le jeudi 2 décembre.

Le début de l'année 2022 sera marqué par le renouvellement des cartes d'adhésion prévu le mercredi 5 janvier, accompagné de la traditionnelle galette des rois.

L'Assemblée Générale du club aura lieu le mardi 8 février.

Ces activités auront lieu en fonction des conditions sanitaires du moment.

Le club invite les personnes intéressées par nos activités à se joindre à nous pour ces occasions.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver bientôt.



LA CRÉMADE

FOOTBALL CLUB

La **Crémade Football Club**, regroupe les villages de Saix, Sémalens et Fréjeville. Pourquoi La Crémade, car c'est en fait le hameau à l'intersection des 3 villages qui représente et porte pleinement la fusion depuis plus de 3 ans des clubs de Saix/Sémalens et de Fréjeville.

Le club compte parmi ses rangs plus de 250 licenciés pour la saison 2021/2022.

L'effectif se compose de 2 équipes séniors masculines dont l'équipe fanion joue au plus haut niveau départemental, 1 équipe sénior féminine, une équipe vétérans et plus de 150 jeunes pour l'école de foot dont une vingtaine de féminines. Ces derniers (res) sont âgés(ées) de 5 à 15 ans et sont l'avenir du club. L'objectif est d'ailleurs de les former, de leur inculquer des notions de vie de groupe, de solidarité, et de plaisir afin qu'ils intègrent à leur majorité les équipes séniors du club. Pour cela ils s'entraînent 2 fois par semaine, coachés par une vingtaine d'éducateurs, sur les installations des 3 communes en fonction de leur catégorie respective. Cette année de nombreux « petites » et « petits » foteux originaires des 3 villages ont intégré le club et certains de leurs parents sont même devenus dirigeants. De cela, nous en sommes très fiers car le foot n'est pas qu'une simple activité sportive mais aussi un moyen d'intégration et de participation à la vie associative de nos beaux villages.

La Crémade Football Club remercie les 3 municipalités pour le prêt des structures et le soutien au quotidien pour que nos jeunes et moins jeunes puissent s'éclater sur un terrain de foot malgré une situation sanitaire complexe.

Nous en profitons de notre côté pour vous souhaiter une excellente année 2022 et surtout n'hésitez pas à venir encourager sur les bords d'un terrain, nos jeunes pousses ou les plus grands.

Les dirigeants et éducateurs du La Crémade FC.

TENNIS CLUB SÉMALENS

Club affilié à la FFT

Bonne Année 2022

Vous souhaitez jouer au tennis, renseignez-vous.

- École de tennis le mercredi après-midi.
- Cours adultes 1H30, le mercredi soir encadré par un enseignant.
- Utilisation privative, jouer entre amis, court extérieur à votre disposition avec la Carte Pass*
- Possibilité en étant licencié, d'intégrer les équipes en compétition.

Adresses E.mail :

- **Christophe LATAPIE,**
Président du Club – christophe.latapie@orange.fr – 06.74.18.94.83
- **Domi UMBEKAND,**
Trésorier du Club – domvava@live.fr
- **Vincent BASELGA,**
Secrétaire du Club – vincentba81@gmail.com

* « Carte Pass » délivrée à l'inscription.

Dès janvier les inscriptions pour 2022 sont lancées.

Pour débiter en club ou se perfectionner en bénéficiant d'un tarif souple ou tout simplement profiter des infrastructures pour se renvoyer quelques balles entre amis. Le club est présent dans toutes les compétitions par équipes départementales et régionales. En photo l'école de tennis du mercredi sous la direction de Philippe.





Saix, le 6 décembre 2021

MESSIEURS ET MESDAMES

LES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES SOR & AGOUT

Objet : la collecte des déchets ménagers > de multiples changements à venir !

Madame, Monsieur,

L'avenir de nos déchets est en pleine transformation. Les systèmes de traitement des ordures ménagères et du tri sélectif que nous connaissons actuellement ne sont plus conformes aux exigences réglementaires, et leur manque de performance engendre une pression trop importante sur l'environnement. Dans un même temps, des lois telles que la LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte) de 2015 et la loi AGECE (Anti Gaspillage et Économie Circulaire) de 2020, nous imposent une réduction des déchets à la source très ambitieuse.

Ce courrier a pour objectif de vous informer en amont et de manière objective et factuelle des changements à venir afin de permettre à tout le monde de comprendre pourquoi s'engager dans un modèle de consommation plus vertueux.

1-Les Ordures Ménagères Résiduelles : le coût du traitement intègre la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée par l'Etat et revue chaque année à la hausse. Basée sur le principe de pollueur-payeur, cette taxe va augmenter afin de limiter l'enfouissement des tonnages. **De 18€ / tonne en 2020, elle est passée à 30€ / tonne en 2021 et atteindra les 65€ / tonne en 2025 (production annuelle d'OMR de la CCSA : 3000 tonnes).**

Afin d'atténuer cette augmentation, Trifyl et les collectivités adhérentes ont choisi de mettre en place un nouveau mode de traitement qui permettra de valoriser tous les biodéchets (déchets de cuisine et de jardin), les biodéchets n'étant pas soumis à la TGAP.

Comme pour toute opération de tri, les usagers du service seront à la base du système.

Les déchets seront toujours collectés dans le bac à couvercle vert mais les biodéchets devront, conformément à la loi :

- être compostés par les soins des usagers, ce qui reste la solution la plus économique et la plus respectueuse de notre environnement car le service de collecte ne prend plus en charge ces déchets > moins de transport = moins de frais et moins de pollution
- ou être déposés dans le conteneur à couvercle vert distinctement des ordures ménagères résiduelles (plus de précisions à venir ultérieurement)

Une usine est en projet sur le site Trifyl à Labessière-Candeil de manière à permettre un traitement différencié des biodéchets (compost et biogaz) et des déchets résiduels (enfouissement) > **investissement de 103 millions d'euros.**



2-Le Tri Sélectif : comme le font déjà 25 millions de Français, nous allons pouvoir mettre dans la poubelle jaune **tous les emballages en plastique (films, pots et barquettes)** à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Trifyl modernise ses centres de tri pour permettre le traitement de ces nouveaux déchets recyclables > **investissement de 47 millions d'euros**.

La majoration de la TGAP et la construction de ces deux nouvelles usines vont impacter de manière non négligeable le coût du traitement de nos déchets.

La Communauté de Communes Sor & Agout tient à optimiser au maximum les frais de collecte des déchets afin de limiter cette hausse.

Cependant, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui finance le service public de gestion des déchets, ne pourra pas faire autrement que d'augmenter.

Bien que tributaires des évolutions règlementaires, il nous reste encore une possibilité de limiter les coûts liés au traitement : **la prévention**.

La prévention regroupe tous les gestes nous permettant de réduire nos déchets.

Aujourd'hui plus que jamais, les efforts quotidiens de chacun sont indispensables.

Si nous voulons laisser aux générations futures un environnement sain et maîtriser les factures liées à la gestion des déchets, nous devons agir.

C'est dans cette optique que **la CCSA a décidé de mettre des composteurs gratuitement à disposition de tous ses usagers** : le compostage étant un des leviers les plus efficaces dans la prévention des déchets.

Réparer, donner, acheter en vrac, cuisiner vos aliments... il existe bien sûr d'autres possibilités que vous pourrez retrouver sur notre site internet www.communautesoragout.fr rubrique prévention.

Pour vous donner une idée du potentiel de réduction : **sur 194 kg de déchets produits par un habitant de Sor & Agout, 35 kg seulement y ont leur place⁽¹⁾ !**



(1) Données ADEME couplées aux performances CCSA

Nous sommes conscients que le sujet est complexe, aussi, si vous souhaitez des conseils ou des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 06.65.04.28.96 ou par mail : melanie.damien@communautesoragout.fr.

Comptant sur la compréhension et l'implication de chacun d'entre vous, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,

Sylvain FERNANDEZ

Qu'est-ce qui relève de l'entretien courant ?

Un entretien régulier du cours d'eau est nécessaire pour permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon fonctionnement hydraulique et écologique. Il repose sur les opérations suivantes :

- ⇒ **entretenir la végétation des rives** par élagage ou recépage ponctuel, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges ;
- ⇒ **enlever les embâcles** les plus gênants (branches et troncs d'arbre accumulés qui entravent fortement la circulation naturelle de l'eau) ;
- ⇒ **déplacer ou enlever éventuellement quelques petits atterrissements de sédiments** – amas de terre et de vases apportés par les eaux – à condition de ne pas modifier sensiblement la forme de la rivière et de ne pas impacter l'habitat des espèces présentes (privilégier ces interventions en période d'étiage) ;
- ⇒ **supprimer les végétaux** se développant dans la zone d'écoulement du cours d'eau.

L'entretien courant **n'est pas soumis à procédure administrative** dans la mesure où le cours d'eau **ne fait pas l'objet de lourdes interventions** (notamment dans le lit de la rivière) avec un impact sur le milieu aquatique (cf fiche n° 6 "Gestion des berges"). Se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour définir les modalités d'intervention.

Gestion des embâcles (sur la Vère à Larroque)



Suppression de végétaux (sur le Cérou à St Géraud)



Des travaux d'aménagement des cours d'eau sont possibles

L'entretien courant (voir ci-dessus) se distingue **des travaux qui relèvent de l'aménagement** (ex : curage, protection de berges, drainage, passage busé, etc.) qui sont **soumis à procédure administrative préalable**.

Vous avez un projet qui a un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, plan d'eau, nappes, zones inondables, zones humides...) :

- ⇒ en premier lieu, **vérifiez s'il est soumis aux prescriptions de la loi sur l'eau** (contacter la DDT),
- ⇒ selon les caractéristiques de votre projet, **réalisez un dossier "loi sur l'eau"** relevant du régime de déclaration ou d'autorisation. Dans les deux cas, vous ne pouvez débuter la réalisation de votre projet qu'après avoir obtenu un accord de la DDT. **Dans le Tarn, de 2013 à 2016, 95 % des demandes ont bénéficié d'une suite favorable.**

Tout défaut d'autorisation administrative est passible de sanctions. Vous pouvez être contrôlé avant, pendant et après la réalisation de vos travaux.

La plupart des interventions dans ou aux abords des rivières nécessite, de par leur volume ou leur mode opératoire, une autorisation. Dans ce contexte, il est prudent de prendre conseil auprès des interlocuteurs locaux listés ci-dessous avant d'agir.

Consultez les fiches « Détermination d'un cours d'eau » et « Gestion des berges : entretien de la ripisylve »
Consultez le site Internet de la Préfecture du Tarn : <http://www.tarn.gouv.fr/eau-r17.html>

Vos contacts

<p>Direction Départementale des Territoires du Tarn (DDT) Service Eau Risques Environnement et Sécurité 19, rue de Ciron 81013 Albi Cedex 09 Tél. 05 81 27 59 83</p>	<p>Agence Française pour la Biodiversité (AFB) Service départemental du Tarn 20, avenue Maréchal Joffre 81000 Albi Tél. 05 81 27 54 30</p>
---	---